

## CNOPSAV FCO du 06/04/2016 – notes GDS France

### Situation sanitaire / présentation de Laure Bournez - ANSES :

Les dispositifs de surveillance mis en œuvre sont de plusieurs natures : événementielle, programmée (sérologie et PCR), analyses PCR pour les mouvements de ZR vers ZI, surveillance vectorielle.

[NB : la PCR est positive pendant un laps de temps de 4 à 6 mois chez les bovins (démonstré pour les bovins ayant eu des signes cliniques ou infectés expérimentalement ; il est possible que la PCR soit positive moins longtemps chez des animaux infectés sans signe clinique, mais cela n'est pas connu)].

Bilan à ce jour : 228 foyers dans 24 départements, dont 79 détectés sur la période janvier-mars 2016, de plus en plus de foyers situés vers l'Ouest du pays.

Les suspicions cliniques ont été essentiellement enregistrées à l'automne 2015.

Surveillance hivernale toujours en cours avec 3 objectifs :

- Déterminer la distribution géographique de la FCO en ZR et ZI (sérologies sur les 12-36 mois)
- Démontrer l'existence de ZSI (absence de circulation virale + inactivité vectorielle)
- Estimer la séroprévalence nationale (bovins de 12-36 mois et de plus de 36 mois)

L'échantillonnage pour la surveillance des bovins de 12-36 mois est quasiment atteint à 100% sur l'ensemble du territoire.

La surveillance sérologique a permis l'obtention de 27 départements en ZSI de manière simultanée pendant 1,5 mois.

Une séroprévalence maximale de 20% est estimée en plein cœur de zone FCO, la prévalence moyenne étant de 10%. La séroprévalence décroît en s'éloignant du cœur de zone.

Pour les animaux nés avant juillet 2009 (exposés au virus et potentiellement vaccinés, soit 16% de la population) : 80 à 100% sont séropositifs.

Pour les animaux nés entre 2009 et 2011 (bovins qui ont pu être vaccinés, soit 10% de la population) : 22 % sont séropositifs.

Pour les animaux nés entre 2011 et 2013 (bovins non soumis à vaccination obligatoire, soit 13% de la population) : 4,5% sont séropositifs.

Pour les animaux nés entre 2013 et 2015 (soit 61% de la population) : 2% sont séropositifs.

Compte tenu de ces séroprévalences par classe d'âge, on estime que 15 à 20% des bovins sont séropositifs (avec un taux maximum de 35% dans le Puy de Dôme).

#### CONCLUSIONS :

- ➔ La circulation virale est encore faible (en 2008, 100% des animaux étaient séropositifs) ;
- ➔ Très peu de signes cliniques sont signalés (mais faible circulation virale jusqu'à maintenant) ;
- ➔ Persistance longue des anticorps chez les animaux naturellement infectés et/ou vaccinés plusieurs fois mais moins longue chez les animaux vaccinés une seule fois (=animaux nés entre 2011 et 2013).

## Stratégies de surveillance

Les objectifs sont :

- Définir la zone géographique d'absence de circulation des virus de FCO (BTV-8 et autres sérotypes) ;
- Eventuellement connaître la dynamique de la maladie en ZR ;
- Répondre aux exigences espagnoles dans le cadre du protocole bilatéral.

Les obligations réglementaires européennes consistent en une surveillance permettant de détecter une prévalence limite de 5% en ZR et de 20% en ZI. L'Espagne et l'Italie mettent en place des dispositifs de surveillance renforcée dans leurs zones indemnes (basés sur une surveillance mensuelle de cheptels sentinelles).

Surveillance entomologique : la reprise d'activité vectorielle est en cours. L'activité vectorielle reprend globalement sur l'ensemble du territoire, quelques ZSI seront maintenues encore quelques semaines. LE CIRAD souhaite maintenir une surveillance mensuelle sur une dizaine de pièges pour répondre à des objectifs de recherche. Les modalités de surveillance entomologique à mettre en place en 2016—2017 dépendront de la gestion qu'on souhaite mettre en place.

Propositions et perspectives pour fin 2016 et 2017 :

1. Détecter la survenue d'un autre sérotype : il faut a/ maintenir et renforcer la surveillance événementielle en ZR et ZI -> sensibilisation des éleveurs et des vétérinaires et b/ poursuivre la mise en œuvre une surveillance programmée annuelle au moment de la prophylaxie.
2. Evaluation de l'impact clinique de la maladie par les organisations professionnelles si elles le souhaitent.
3. Surveillance programmée en ZI et en périphérie de ZR : obligation de surveillance pour détecter une prévalence limite de 5%. Les sources potentielles de données exploiter sont : des élevages sentinelles (cheptels s'engageant à ne pas vacciner pour permettre une surveillance sérologique pertinente : quels types d'élevage avec quelles modalités de sélection et d'incitation ?) ou des cheptels tirés au sort comme cet hiver (organisation complexe), surveillance à l'abattoir (mais méconnaissance du statut vaccinal et des mouvements antérieurs).  
→ Un dispositif de surveillance reposant sur des cheptels sentinelles permettrait plus facilement de déclarer des ZSI. Cette stratégie pourra changer avec l'évolution de l'épizootie. Les sentinelles seraient plutôt des cheptels laitiers pour des raisons de praticité. GDS France suggère comme mesure incitative une indemnisation de ces cheptels sentinelles par le FMSE, qui n'est malheureusement pas représenté aujourd'hui. Le LNCR indique que les résultats des prélèvements des taureaux reproducteurs (qui ne sont pas vaccinés) sont une source de données intéressante et propose leur exploitation.
4. Surveillance programmée en ZR avec foyers : même surveillance dans les zones frontalières qu'en ZI, surveillance de la dynamique de la maladie pour mieux en comprendre l'épidémiologie, valorisation des PCR réalisées en vue de mouvements, nécessité de déclarer des ZSI l'hiver prochain (en espérant que l'hiver soit plus rigoureux). GDS France souligne l'intérêt de produire un bilan coût / bénéfique de la déclaration des ZSI cette année (si cette balance est positive cette année, elle sera forcément positive les années suivantes). La DGAI

peut objectiver le coût de la surveillance vectorielle et des analyses, mais le coût humain sera plus difficile à évaluer. Les opérateurs devraient estimer la valeur des exportations permises (et l'économie réalisée par rapport aux autres exigences aux échanges). La représentante des DDPP propose de faire un retour d'expérience sur la déclaration des ZSI afin d'élaborer un dispositif plus fluide l'année prochaine. Un retour d'expérience doit effectivement être fait avec tous les acteurs, ce sera l'occasion également de travailler sur les modalités de recrutement des cheptels sentinelles.

5. Possibilité de déclarer des ZPI (zones provisoirement indemnes = absence de circulation virale pendant une année entière, en vue de recouvrir un statut indemne) mais avec des contraintes de mouvements, pas avant fin 2016, et probablement illusoire en l'absence de vaccination massive.

La Coordination rurale repose la question de la déréglementation de la maladie au risque de revivre les mêmes évènements dans quelques années.

Des dispositions complémentaires de surveillance permettraient de produire de la connaissance, notamment en ce qui concerne la dynamique d'infection.

## Exports et échanges

Les protocoles bilatéraux sont un moyen pour les Etats Membres de faire pression pour initier une évolution de la réglementation européenne. Les protocoles en vigueur sont les suivants :

Italie et Luxembourg : vaccination + 10 jours, jeunes issus de mères vaccinées, reconnaissance par l'Italie des ZSI avant leur publication officielle sur le site de l'UE.

Espagne : animaux protégés des vecteurs pendant 14 jours avec une PCR OU animaux vaccinés (ou de mères vaccinées) ET issus de cheptels vaccinés ; exigence d'une documentation complémentaire dans TRACES sur la vaccination, la désinsectisation et les résultats PCR. NB : un cheptel vacciné est un cheptel où, une fois par an, tous les animaux à partir de 3 mois sont vaccinés.

Turquie : seuls les animaux issus de ZI sont acceptés ; les animaux vaccinés ne sont pas acceptés ; le port de Sète n'est pas reconnu comme étant en ZI, le statut de ZSI est mal compris et les conditions complémentaires inatteignables les rendent sans intérêt pour cette destination d'export. Une mission DGAI/ANSES (fin avril 2016) doit tenter de les convaincre de la garantie apportée par la vaccination, déplacement du CVO prévu en mai et session générale de l'OIE. Les négociations restent extrêmement difficiles et les autorités françaises mettent tout en œuvre pour reprendre les exportations. Le cabinet du Ministre, en lien avec l'ambassadeur de Turquie à Paris, est très impliqué dans cette négociation.

Russie : le marché des animaux vivants et des matériels génétiques est fermé aux départements de ZR. Les contacts entre autorités russes et françaises sont nombreux. Les animaux vaccinés sont officiellement refusés mais peuvent être acceptés dans les faits. Le prochain contact se fera au plus tard lors de la session générale de l'OIE en mai.

**L'Etat s'engage à prendre en charge les PCR nécessaires à l'exportation des veaux vers l'Espagne jusqu'à la fin du mois de juin 2016.**

## Vaccination

### Etat des stocks et livraisons attendues :

Au 1<sup>er</sup> mars étaient disponibles : 3,475 millions de doses Merial - 2 millions de doses CZV - 97 000 doses de Calier. 2 millions de doses CZV ont été livrées le 28 mars.

Au 4 avril sont recensées : 2,168 millions de doses Merial encore dans les centrales, mais ces doses ont toutes été affectées, notamment aux broutards de ZR - 2,57 millions de doses CZV - 41 000 doses de Calier (y compris les doses réservées pour la Corse). Les doses Merial restantes correspondent à une consommation de 37% de ce qui était prévu mais il est difficile de savoir si les doses de rappels ont été systématiquement provisionnées, comme recommandé, et donc si on peut réaffecter ces doses sans compromettre les injections de rappel de primo-vaccination.

Livraison attendue : 4 millions de doses CZV fin avril + 2 millions fin mai - 120 000 Calier fin mai.

GDS France présente les enregistrements des commandes ovines et bovines réalisées par le réseau des GDS (cf. document joint) : travail conséquent, difficultés nombreuses, disparités organisationnelles entre les départements (quelques vétérinaires court-circuitent le système en commandant directement en centrales, quelques DDPP demandent une double commande de confirmation aux vétérinaires et ont mis en place tardivement la vaccination ovine en ZI, etc.). Les besoins enregistrés au 1<sup>er</sup> avril sont de 870 000 doses (210 000 ovins et 80 000 bovins en ZR et ZI).

Ces besoins sont sous-estimés pour plusieurs raisons :

- Nouveaux besoins dans la zone Sud-Ouest récemment passée dans la ZR (région majeure pour l'envoi de veaux en Espagne et contraintes de transhumance, y compris sur des pâtures espagnoles) et besoin croissant des cheptels de ZI (demande de vaccination des broutards de ZI pour assurer les échanges à venir même en cas de changement de statut) ;
  - Tous les GDS n'ont pas encore répondu à l'enquête compte tenu de délais réduits ;
  - Les éleveurs continuent d'envoyer des commandes en continu aux GDS ;
  - Besoins pour les rassemblements et les salons pas toujours estimés.
- 
- ➔ Mise à disposition des listes GDS de manière simultanée aux DDPP et aux vétérinaires pour un bon partage de l'information, une sanctuarisation des listes et une commande rapide (dès la semaine prochaine). Les commandes passant par les GDS seront actualisées régulièrement avec transfert des fichiers à date donnée par GDS France à la DGAI pour comparaison avec les stocks disponibles et arbitrage de priorités si nécessaire.
  - ➔ Quota par cheptel de 80% de la classe d'âge 2.5-12 mois des cheptels allaitants (broutards) : droit à tirer attribué par la DDPP au vétérinaire sanitaire qui vaccine les broutards sur demande directe de l'éleveur, dans le respect du quota qui lui est attribué.
  - ➔ Prévoir un retour d'expérience sur ce fonctionnement.
  - ➔ Première injection avec le stock actuel de CZV et rappel de primo-vaccination sur la livraison à venir (soit un rappel de début mai à mi-mai).

Toute vaccination est possible sous couvert d'une commande via le GDS (broutards, cheptel de souche, transhumance, rassemblement, etc.).

## Vaccination en Corse

La stratégie pour la période 2016 /2017 repose sur un dispositif de surveillance visant à démontrer l'absence de circulation virale pour recouvrer la qualification indemne. Une vigilance particulière doit être apportée à la situation sanitaire sarde, source de contamination du territoire corse en BTV-1

(dernier foyer sarde déclaré en novembre 2015) et BTV-4 (dernier foyer sarde déclaré en janvier 2016).

La campagne de vaccination obligatoire se termine fin septembre 2016 ; le CROPSAV (à l'unanimité de l'ensemble de la profession) a demandé la poursuite de la vaccination obligatoire BTV-1 jusqu'à l'obtention du statut indemne ainsi qu'une vaccination obligatoire BTV-4 à mettre en place. La DGAI se pose la question de l'opportunité de vacciner sur l'ensemble du territoire corse versus une zone tampon dans le Sud de l'île et rappelle que le taux de vaccination actuel en Corse n'est que de 50%, malgré son caractère obligatoire.

- ➔ L'Administration mettra rapidement à disposition des vaccins BTV – 1 et 4 à titre gracieux mais propose que l'acte vaccinal soit à la charge des éleveurs. Si la vaccination contre le BTV-1 peut être rendue obligatoire, l'Etat ne souhaite pas rendre la vaccination contre le BTV-4 obligatoire.

## Questions diverses

Coop de France demande une saisine de l'ANSES sur la possibilité ou non de faire des rappels annuels avec un vaccin différent de celui utilisé pour la primo-vaccination. Il a été acté que cette saisine serait faite.

Zoetis peut produire du vaccin spécifiquement ovin et bovin, les délais de fabrication sont de 4 mois.

GDS France soulève la question de la prise en charge par le FMSE des adhérents dans les PI versus la prise en charge de tous les éleveurs, adhérents et non-adhérents, en ZR.